



GROUPE SNCF TOUS LES AGENTS

LE DIALOGUE SOCIAL À LA SNCF

SOU MIS À L'ÉPREUVE DES JEUX OLYMPIQUES

Après une année 2023 marquée par le morcellement de l'entreprise, en 2024, la SNCF va demander aux cheminots d'être très fortement engagés lors des Jeux olympiques et paralympiques.

La France va accueillir environ 15 millions de personnes sur l'ensemble de son territoire. Les transports seront fortement sollicités du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre. La forte concentration des épreuves en IDF va rassembler la majeure partie des spectateurs, ce qui va rendre difficile leur accès aux hôtels. Cela va être compliqué aussi pour les salariés qui habitent ou qui devront se loger à Paris. Ces difficultés pour les touristes à se loger vont les obliger à s'éloigner de la capitale pour aller en proche banlieue ou dans les régions limitrophes.

QUE DIT L'UNSA ?

Il est essentiel de ne négliger aucune région accueillant des épreuves, dont certaines dans un contexte particulier d'ouverture à la concurrence, notamment en PACA et à Amiens, où les appels à volontaires ont commencé. Lors de la Coupe du monde du Rugby, nous avons pu constater un report important de voyageurs sur le TER. L'UNSA avait alerté la SNCF, qui a reconnu

que nous avons raison. Pour l'UNSA, la SNCF doit anticiper cette augmentation de la fréquentation, y compris sur des lignes qui ne seront pas impactées par les JO !

UN DÉFI DE TAILLE

La SNCF a répondu favorablement à notre demande d'avoir un dialogue social nourri et régulier jusqu'aux Jeux olympiques. Pour l'UNSA, ce dialogue doit permettre de répondre aux aspirations légitimes des cheminots concernant la gestion opérationnelle, leurs conditions de travail et la valorisation de leur engagement.

QUE DIT LA DIRECTION ?

Le président de la SNCF a donné des signes encourageants en rappelant sa volonté de mener un dialogue social constructif tout en valorisant l'engagement des cheminots. L'UNSA prend acte du discours du président et jugera le sujet à la lueur de l'efficacité du dialogue social et de la valorisation qu'attendent les cheminots face à l'effort demandé.



LE DIALOGUE SOCIAL

La volonté affichée par l'entreprise, tout du moins en affichage, est d'avoir un dialogue social avec les organisations syndicales représentatives. Cependant, dans la pratique, cela paraît beaucoup moins évident tant il existe une dichotomie entre les bilatérales et les tables rondes. Pour l'UNSA, un dialogue social constructif ne se mesure pas au nombre de réunions ou à l'affichage qui en est fait, il se mesure à la qualité des échanges !

GRÂCE À L'UNSA, SEULE ORGANISATION SYNDICALE À ABORDER L'IMPACT DES JOP ÉGALEMENT SUR L'ACTIVITÉ DE FRET, UN DIALOGUE SOCIAL VA S'OUVRIRE SUR LE SUJET.



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé que les conditions de travail des agents pendant l'événement et au quotidien, la reconnaissance des métiers, le parcours de carrière ou le manque d'effectif devront faire l'objet d'améliorations dans les mois à venir. L'entreprise devra mener de front la préparation des JO et l'amélioration de l'ensemble de ces points du quotidien.

LES CONGÉS

Plusieurs établissements avaient pris les devants annonçant le gel des congés durant la période estivale. Cela avait créé une forte inquiétude auprès des agents, notamment des couples de cheminots ou des parents seuls. Nous avons questionné l'entreprise sur le décret relatif à la suspension temporaire du repos hebdomadaire dans les établissements qui connaîtraient un surcroît extraordinaire de travail dans le cadre des Jeux olympiques. Ce dernier ne sera pas appliqué à la

SNCF. L'entreprise a annoncé que le but était que les agents puissent prendre des congés, mais qu'elle devra répondre aux besoins de production exceptionnelle pendant la période. Afin d'avoir le personnel nécessaire pour assurer les besoins en production pendant la période, la SNCF ne souhaite pas être dans une posture de contrainte vis-à-vis de ses agents, mais dans une incitation à participer à un tel événement. C'est pourquoi elle a choisi de soumettre à la négociation un certain nombre de mesures RH lors de cette période.

LA SUGE

L'UNSA-Ferroviaire a interpellé l'entreprise sur le cas particulier de la sûreté ferroviaire, qui est la seule activité à pratiquer la politique du « zéro congé » lors de l'événement, même sur des régions où il n'y a aucune épreuve. L'UNSA a bien conscience que la sûreté sera un enjeu majeur et n'est pas opposée à la sollicitation de volontaires en région souhaitant renforcer leurs

collègues parisiens ou des régions voisines. Cependant, il n'est pas acceptable que les agents de la sûreté ferroviaire ne soient pas considérés comme leurs collègues du Groupe SNCF.

LES MESURES RH

Afin de valoriser l'engagement des agents et les inciter à travailler pendant les périodes des Jeux olympiques et paralympiques, l'entreprise a soumis aux organisations syndicales un premier volet de mesures RH. Il sert de base d'échange entre les organisations syndicales et l'entreprise. Pour le moment, l'UNSA se concentre sur le volet opérationnel, car c'est bien celui-ci qui permettra de faire évoluer les mesures RH.

COMME LORS DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY, L'UNSA REVENDIQUE L'APPLICATION DES MESURES RH À L'ENSEMBLE DES AGENTS !

LES MESURES PRÉSENTÉES PAR LA SNCF

#1 Permettre le report des congés pendant le premier semestre 2025 avec une procédure simplifiée : les salariés dont l'activité sera directement impactée auront la possibilité d'utiliser leurs congés 2024 jusqu'au 30 juin 2025, sans justificatif. Huit jours pourront être reportés au premier semestre 2025. L'attribution des congés sera toujours soumise à la validation du management.

#2 Valoriser les congés en période de moindre besoin : élargir cette période en y incluant les vacances de février et de printemps 2024

et 2025 et doubler l'indemnité de congés. Elle passe ainsi de 11,38 € à 22,76 € par jour pour le taux a et de 7,65 € à 15,30 € par jour pour le taux b, avec une application de l'indemnité au premier jour de congé au lieu du huitième jour.

#3 Alimentation du CET : le nombre de jours est porté de 10 à 17 jours et l'abondement est doublé à partir du sixième jour posé (deux jours).

#4 Paiement des jours de repos complémentaires et supplémentaires (rachat de RTT) : une majoration portée de 25 à 30 %.

#5 Une indemnité journalière de 50 € par jour travaillé dans la période à proximité d'un lieu d'épreuve sera versée.

CES PROPOSITIONS NE SONT PAS AU NIVEAU DES ATTENTES DES SALARIÉS ET DE L'UNSA-FERROVIAIRE ! NOUS POURSUIVONS LES NÉGOCIATIONS ET SERONS FORCE DE PROPOSITION. L'UNSA SERA INTRANSIGEANTE ET CONTINUERA À DÉFENDRE LES CHEMINOTS.



UNSA-FERROVIAIRE